

Interpellation

Comment encourager l'utilisation intermédiaire des logements vides à Lausanne

Il arrive fréquemment que des logements, et parfois des immeubles entiers, se retrouvent vides dans l'attente du début de travaux de rénovation. L'élaboration du projet, l'obtention du permis de construire puis la préparation des travaux jusqu'à leur début effectif peuvent même s'étaler sur quelques années.

D'autre part, pour différentes raisons, certains propriétaires immobiliers ne souhaitent temporairement pas louer leurs biens de manière durable. Ceux-ci restent alors vides.

Dans la région lausannoise, l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) s'est spécialisée dans la gestion de biens immobiliers qui sont inoccupés pour différents motifs. Elle travaille, sur la base, la plupart du temps, de contrats de prêt à usage, avec une participation aux frais et une garantie d'entretien. Elle met à disposition les logements concernés à des jeunes en formation, dont la situation est particulièrement délicate et qui font face à une pénurie sévère. Partenaire notamment des hautes écoles, l'ALJF dispose d'une réputation solide auprès de plusieurs communes de l'agglomération, en raison du respect qu'elle a toujours assuré des clauses et de l'échéance de ses contrats.


Cependant, la recherche et l'obtention de maisons repose aujourd'hui sur un travail empirique bénévole. Il n'existe aucun mécanisme d'information des propriétaires ou d'encouragement à la location intermédiaire.

Nous posons donc les questions suivantes :

- La Municipalité constate-t-elle également une tension particulière dans le domaine du logement des jeunes en formation à Lausanne ?
- La Municipalité partage-t-elle l'avis que l'action de l'ALJF est une contribution importante au logement des jeunes en formation ?
- La Municipalité peut-elle envisager une information systématique des propriétaires qui préparent une rénovation sur les possibilités de location intermédiaire ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Le 12 mars 2024


Benoît Gaillard